



LEGENDE

	A1 Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime Forestier.
	A4 Cours d'eau non domaniaux.
	I3 Canalisations de gaz.
	I4 Canalisations électriques.
	PT1 Servitudes de protection des centres de réceptions radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques.
	PT2 Servitudes de protection des transmissions radio-électriques contre les obstacles.
	PT3 Câbles de télécommunications.